

Plusieurs activités existent dans les écarts :

- en rive de la RD 61, la tuilerie de la Bretèche fondée en 1894 fabrique toujours artisanalement des briques et des carreaux qu'elle cuit au bois. Le four et le séchoir sont inscrits monument historique depuis le 14 juin 1999,

- à Courtaudin en limite Sud un centre équestre est implanté dans la forêt.



4.3.3 Caractéristiques architecturales dans les hameaux et les écarts

Dans les hameaux et les écarts, on retrouve une architecture typique du bâti ancien traditionnel :

- des bâtiments de faible hauteur (R et R + combles),
- de toitures en tuiles,
- des murs en briques,
- des entourages d'ouvertures en briques et quelques pierres de taille,
- des colombages.



4.4 Conclusion

Ligny-le-Ribault se caractérise par :

- ✓ Un centre ancien à l'urbanisation dense marquée par un front de rue continu.
- ✓ Des extensions anciennes avec une densité moins importante, une rupture de l'alignement bâti et la présence de constructions récentes dans les anciennes « dents creuses ».
- ✓ Un développement récent plus marqué au Nord/Ouest et Sud/Est avec quelques îlots non urbanisés présents dans les limites actuelles du bourg.
- ✓ Des écarts et quelques hameaux dispersés sur l'ensemble du territoire mais cependant plus nombreux en limite Nord et souvent dissimulés dans la forêt.

5. Le patrimoine historique et culturel

5.1. Le bâti remarquable

Avec plusieurs châteaux présents sur le territoire communal, Ligny-le-Ribault possède un patrimoine architectural de qualité.

- Château de Bon-Hôtel (19e siècle) inscrit **monument historique** depuis le 03/09/1991
- Château de la Cantée (18e et 19e siècle)
- Château de la Couvrée
- Château de la Frogerie (19e siècle)
- Château de la Bretèche
- Château de Vieux-Maisons (19e siècle)
- Château de la Cour (17e 18 e et 20e siècle)



Château de la Frogerie



Château de Bon-Hôtel inscrit
monument historique



Château de la Bretèche



Château de la Cantée



Château de la Couvrée

5.2 Les sites archéologiques

L'état des connaissances en matière de patrimoine archéologique est naturellement appelé à s'enrichir à l'occasion de nouveaux travaux sur le territoire.

A ce titre, la loi du 27.09.1941 portant « régularisation des fouilles archéologiques » indique que les découvertes de vestiges archéologiques faites fortuitement à l'occasion de travaux quelconques doivent immédiatement être signalées au Maire de la commune, lequel prévient le service archéologique de la DRAC Centre.

6. Les équipements

La commune de Ligny-le-Ribault possède plusieurs équipements publics implantés pour la plupart dans le bourg et dans les extensions anciennes.

6.1 Les équipements administratifs et sociaux

- Mairie
- Ateliers municipaux
- Agence postale
- Cabinet médical
- Déchetterie
- Caserne des pompiers
- Salle polyvalente
- Bibliothèque
- Maison des expositions

Elle dispose également de quelques logements locatifs :



6.2 Les équipements sportifs et éducatifs

- × 1 groupe scolaire
- × 1 terrain de football
- × 2 cours de tennis
- × 1 salle de gym



6.3 Les équipements scolaires et périscolaires

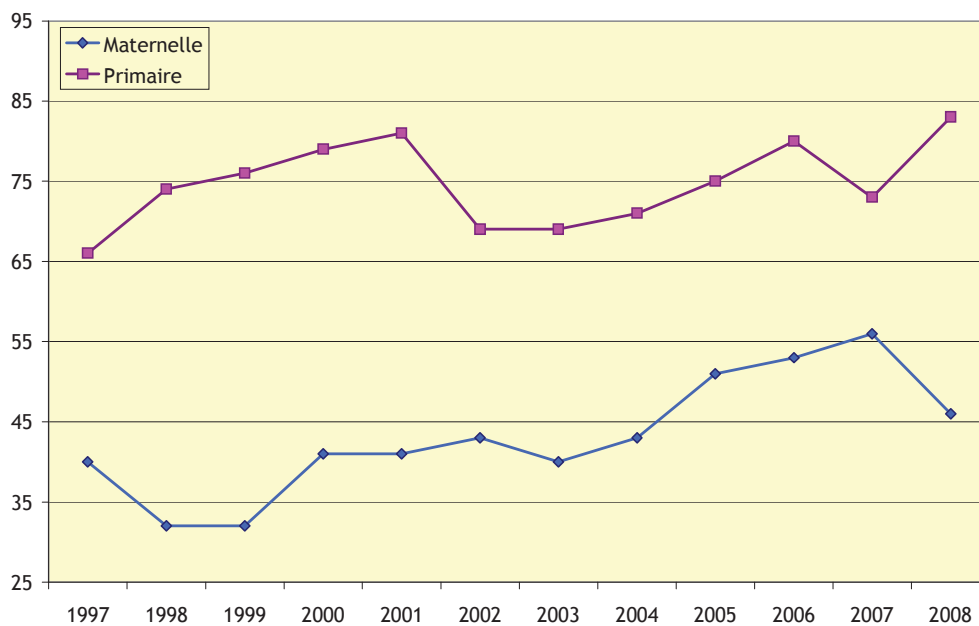
La commune de Ligny-le-Ribault possède un groupe scolaire (2 classes de maternelle et 4 classes de primaire). Un système de garderie péri-scolaire et une cantine sont également en service

Le nombre d'enfants scolarisés en maternelle a diminué entre 2007 et 2008. En revanche, les effectifs de l'école primaire ont augmenté. Cela s'explique par le passage des élèves de maternelle en classe supérieure et le non renouvellement des enfants en maternelle.



Depuis 2002, l'effectif global est en augmentation avec une croissance moyenne annuelle de 1,6%.

Pour le secondaire, les jeunes se rendent au Collège de la Ferté Saint-Aubin. Puis les élèves sont ensuite dirigés vers Orléans et son agglomération pour les lycées.



II RESEAUX ET TRANSPORTS

1. Les réseaux

1.1 L'eau potable

1.1.1 Le prélèvement

L'eau distribuée provient du forage réalisé en 1962 et situé au lieu-dit « les Hautes Courcelles ».

La capacité journalière initiale de pompage est de 900 à 940 m³.

Cet équipement a été modifié en 1993 et comprend 2 groupes immergés d'une capacité de 40 m³/h fonctionnant alternativement.

1.1.2 Le stockage

L'eau distribuée est stockée dans un château d'eau, situé à proximité du forage, d'une capacité de 250 m³.

1.1.3 Le réseau et la distribution

L'alimentation en eau potable est gérée par la mairie de Ligny-le-Ribault.

Le réseau présente un schéma assez maillé au niveau du bourg avec des diamètres de canalisation compris entre 40 et 160mm. En dehors du bourg, le réseau est de type ramifié. Le lotissement de la Jumellerie est alimenté par le réseau de Jouy le Potier.

En 2003, la mairie comptait 590 abonnés pour une consommation annuelle de 72 262 m³.

1.1.4 La qualité de l'eau

L'article L.1321-1 du Code de la Santé Publique dispose que « [...] quiconque offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine, à titre onéreux ou à titre gratuit et sous quelque forme que ce soit, [...] est tenu de s'assurer que cette eau est propre à la consommation ».

La potabilité des eaux doit donc être assurée par le respect des normes suivantes :

- × la qualité bactériologique (virus, bactéries, parasites, etc.),
- × la qualité physico-chimique : éléments chimiques indésirables ou toxiques (sels minéraux, nitrates, etc.),
- × la qualité organoleptique : l'eau doit être agréable à boire, claire, fraîche et sans odeur.

Les dernières analyses de l'ARS concluent à une eau conforme pour l'ensemble des paramètres. On observe toutefois une activité radioactive alpha relativement élevée.

1.2 La défense incendie

LIGNY LE RIBAUT est caractérisée par la présence de nombreux poteaux incendie qui ne permettent pas une couverture satisfaisante du centre bourg ancien et de ses extensions (un poteau incendie seulement débite plus de 60 m³/h sous 1 bar).

La couverture incendie présente de grosses lacunes dans les hameaux, les écarts bâtis, mais également dans le bourg, en extrémité de réseau.

1.3 L'assainissement

1.3.1 Le réseau d'eaux usées

1.3.1.1 Le réseau

La commune exerce par elle-même la compétence assainissement. Le réseau est essentiellement de type séparatif et 438 foyers sont raccordés actuellement.

Par ailleurs, le zonage d'assainissement approuvé le 26 février 2006 classait en assainissement collectif : le bourg, route de Beaugency, la Bretèche et route de Villeny. Le reste de la commune est classé en assainissement individuel dont le contrôle est géré par la Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint-Aubin.

1.3.1.2 Le traitement

Il est assuré par une station d'épuration mise en service en 1981 située au Sud-Ouest du bourg, en rive droite du Cosson. Elle est de type boues activées et d'une capacité de 1000 équivalents-habitants (EH). Les effluents traités sont rejetés dans le Cosson.

Le fonctionnement de la station d'épuration n'est pas satisfaisant. La qualité de l'eau traitée ne respecte pas la norme de rejet et la qualité du milieu récepteur s'en trouve dégradée.

1.3.2 Le réseau d'eaux pluviales

Les pentes assez marquées dans le bourg facilitent l'écoulement des eaux pluviales. Par ailleurs, l'habitat n'est pas très dense.

Il en résulte que le réseau pluvial est assez disparate et essentiellement composé de canalisations de petit diamètre (diamètre 300 mm).

Ces diverses canalisations se jettent dans le Cosson et dans le Patouillis ou dans les fossés effluents de ces cours d'eau.

1.4 Les réseaux divers

1.4.1 Réseau électrique

Le réseau électrique est géré par ERDF.

1.4.2 Les ordures ménagères

La Commune appartient au SIVOM de Beaugency qui organise la collecte et le traitement des ordures. La collecte est assurée de façon hebdomadaire par VEOLIA et leur traitement est réalisé par l'UTOM de Saran.

Une déchetterie existe sur la Commune.

Le tri sélectif est organisé à la fois par ramassage individuel et par points d'apport volontaire.

2. Les voies de communication et les transports

Le territoire de Ligny-le-Ribault est traversé par la RD 15 selon un axe Nord-Est (Orléans) / Sud-Ouest (Villeny).

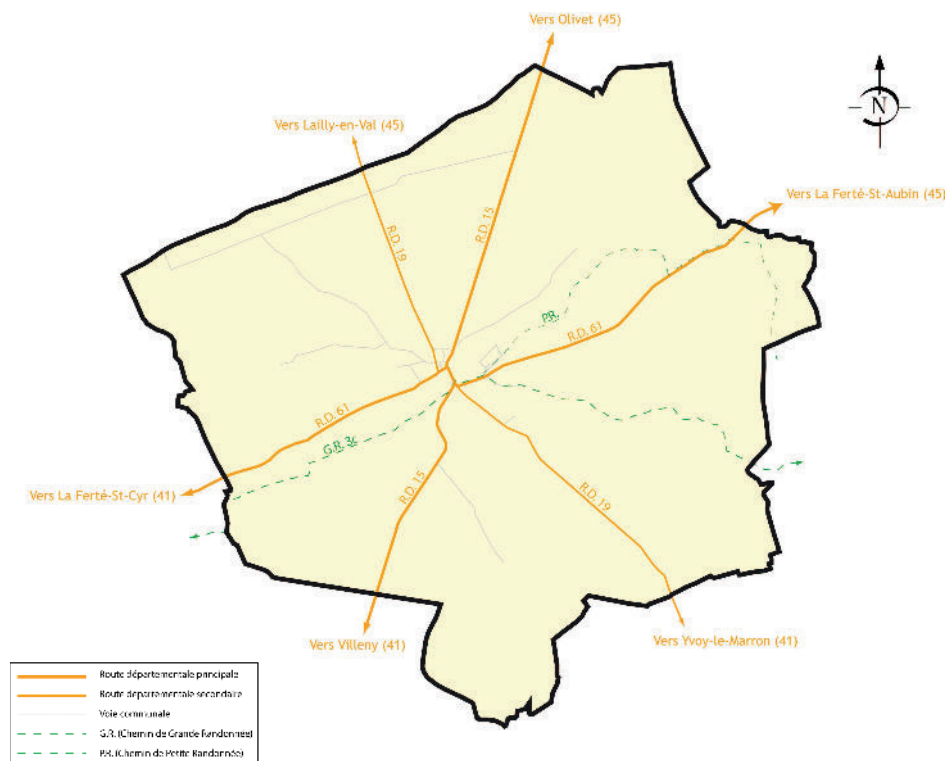
La RD 61 permet de rejoindre La Ferté-St-Aubin à l'Est et La Ferté-St-Cyr à l'Ouest. La RD 19 relie Lailly-en-Val au Nord et Yvoy-le-Marron au Sud-Est.

Le réseau viaire est distribué en étoile : toutes les voies convergent vers le bourg au centre de la commune. Un maillage de voiries communales (37 km environ) permet de desservir les hameaux et les écarts.

Le réseau de bus Ulys dessert chaque jour la Commune selon la fréquence suivante :

- Une ligne aller / retour.
- Deux lignes à la demande.

Enfin, le territoire est traversé par plusieurs chemins de randonnées (GR3c, PR des Chaises et PR de la Couvrée) qui permettent de découvrir le territoire de Ligny-le-Ribault.



III CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE COMMUNAL

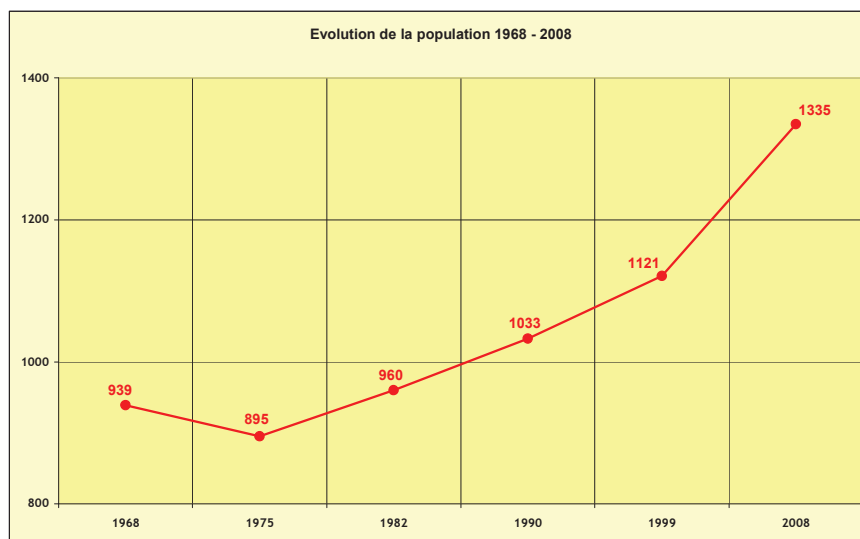
Les données Insee des recensements de 1999 et 2008 d'où sont tirées les informations ci-dessous expriment une tendance mais ne donnent en aucun cas une image précise de la situation actuelle. Leur interprétation doit donc être prudente mais ces chiffres restent les indicateurs les plus exhaustifs et les plus récents sur lequel le diagnostic territorial peut s'appuyer.

1. La population

1.1. L'évolution démographique depuis 1968

La commune de Ligny-le-Ribault comptait 1335 habitants en 2008 contre 1121 habitants en 1999.

On constate que la population de Ligny-le-Ribault connaît une croissance constante depuis 1975, croissance qui a tendance à s'accélérer depuis 1999 (+2% par an en moyenne entre 1999 et 2008).



	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008
Taux de natalité (‰)	14,0	11,7	8,8	10,5	11,8
Taux de mortalité (‰)	11,8	13,3	13,2	8,8	9,2
Solde naturel - Taux annuel (%)	+0,2	-0,2	-0,4	+0,2	+0,3
Solde migratoire - Taux annuel (%)	-0,9	+1,2	+1,4	+0,7	+1,7
Taux de variation annuel total (%)	-0,7	+1,0	+0,9	+0,9	+2,0

La croissance s'appuie à la fois sur :

- × Un solde migratoire qui est positif depuis 1975 démontrant la capacité du territoire à attirer une nouvelle population ;
- × Un solde naturel également positif et en augmentation ce qui démontre également la capacité du territoire à attirer de jeunes couples assurant le renouvellement de la population.

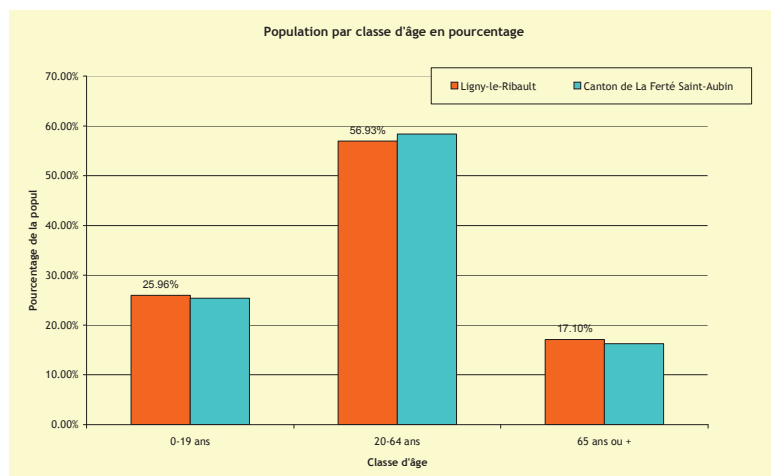
1.2 Structure de la population par âge

La classe d'âge la plus représentée est celle des 20-64 ans (un peu moins de 57%) suivie par les 0-19 ans. Ainsi les classes d'âge les plus représentées à Ligny-le-Ribault sont les classes dites « actives » qui à priori sont celles susceptibles d'influer l'évolution du solde naturel. Elles dynamisent le territoire.

Il est important de noter que les 0-19 ans représentent un quart de la population et sont plus nombreux que les plus de 65 ans.

Ligny-le-Ribault possède donc une population jeune.

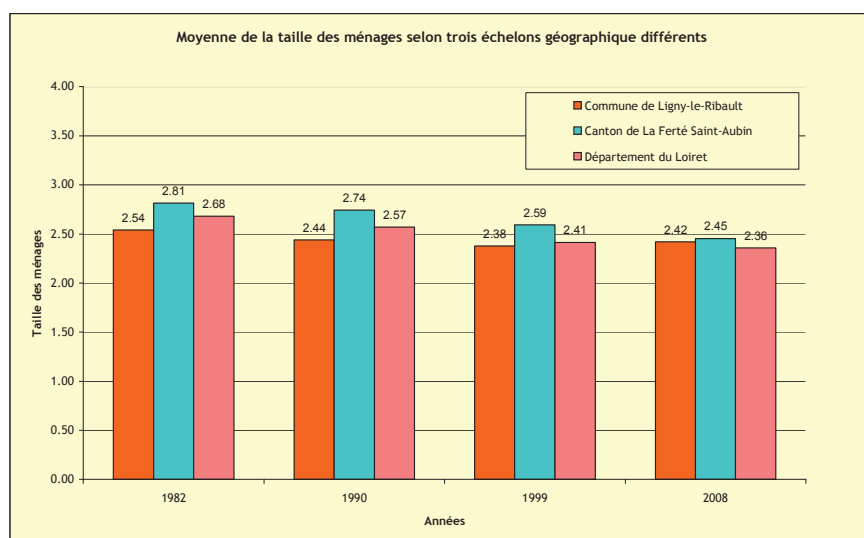
Ce constat est corroboré par l'indice de jeunesse supérieur à 1. L'indice de jeunesse représente le rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans. Si ce rapport est supérieur à 1, la commune est « jeune » et peut assurer le renouvellement des générations. Dans le cas contraire, on conclut à un vieillissement de la population.



Dans la mesure où cet indice de jeunesse est de 1.2 à Ligny-le-Ribault et qu'il a beaucoup augmenté depuis 1999, on constate que la population locale se renouvelle très bien.

	1999	2008
Commune de Ligny-le-Ribault	0.8	1.2
Canton de la Ferté Saint-Aubin	1.3	1.1
Département du Loiret	1.2	1.2

1.3 Evolution du nombre et de la taille des ménages



La commune comptait 552 ménages en 2008 contre 471 en 1999. Ce nombre suit donc l'évolution de la croissance démographique et augmente.

La taille des ménages est de 2.4 personnes par ménage. Elle a augmenté depuis 1999 ce qui est contraire à la tendance nationale, départementale et cantonale. En effet, la tendance nationale tend plutôt vers 2.1 personnes par ménage et diminue ou stagne entre chaque recensement.

La tendance sur Ligny-le-Ribault est d'autant plus intéressante qu'on observe qu'elle avait amorcé cette diminution depuis 1982. Il faut supposer que la venue de nombreux jeunes ménages avec enfants a inversé ce phénomène.

2. L'habitat

En 2008, la commune de Ligny-le-Ribault recensait 723 logements contre 621 au recensement de 1999. La majorité de ces logements sont occupés en tant que résidences principales (76.3%).